

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 JANVIER 2014 A 20H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** Bernard MAMET - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY - Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Fabien CHAVIN-GAZALIER - Béatrice CHAVETNOIR – Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Régis BAILLY SALINS Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

**Absents :** Jacques ROMAND (pouvoir à Bernard MAMET) – Jean-Sébastien LACROIX (excusé) – Bernard DAVID (excusé) – Dominique AUZIAS (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD) -

**Secrétaire de séance :** Sylvie TINGUELY

Le 9 janvier 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

Après l'éloge funèbre prononcé lors des obsèques, M. le Maire rend hommage à Danièle TISSOT :

*« Cet après-midi, nous avons accompagné notre collègue et amie à sa dernière demeure et nous étions très nombreux.*

*Dans son engagement d'élue et d'adjointe au service de la commune, notamment dans le domaine social, pendant 18 ans, de 1995 à ce jour, Danièle a été fidèle avec disponibilité, assiduité et compétence. Elle a accompli de grandes et belles missions, surtout auprès de nos aînés.*

*Ses qualités de cœur, sa sensibilité, sa générosité, son humeur enjouée et communicative la rendaient proche de gens dont elle était unanimement appréciée*

*Pour cette vie exemplaire bien remplie, pour tout ce qu'elle a apporté à nos concitoyens, nous lui exprimons notre profonde et affectueuse gratitude et nous adressons à son mari, ses enfants et petits-enfants, sa famille, nos condoléances émues et attristées.*

*En mémoire de Danièle, pour saluer son œuvre et la remercier, debout, nous respectons un temps de silence. »*

M. le Maire établit ensuite l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2013**
3. **Rénovation de la Gendarmerie :**
  - **avenant n°1 au lot 5 – Serrurerie (ent. MARCOU)**
4. **Convention de passage d'une canalisation électrique souterraine**
5. **Imposition foncière des golfs situés sur la Commune des Rousses**
6. **Modification des statuts du SIDEC**
7. **Redevances et droits de passage des réseaux des opérateurs de communications électroniques**
8. **Aide spécifique – rythmes éducatifs : convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Jura**
9. **Liste des marchés signés par M. le Maire**
10. **Questions et informations diverses**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- ZA André Lizon : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec la société P.M.M.
- convention de répartition des dépenses pour l'organisation de l'émission de télévision « Midi en France »

- convention de servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur propriété communale avec ERDF

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'ajout de ces questions supplémentaires.

### **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sylvie TINGUELY secrétaire de séance.

Le conseil municipal adresse un message d'encouragement aux trois collègues absents : Jacques ROMAND, Jean-Sébastien LACROIX, et Bernard DAVID et leur souhaite un bon rétablissement.

### **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2013**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2013.

Frédéric BOURLAND rappelle que lors de la discussion sur l'agrandissement de la maison médicale et la participation financière de la commune à ce projet, son propos n'a pas été bien transcrit. En effet, il n'a pas proposé d'augmenter les loyers pour couvrir le déficit de cette opération, mais il a répondu à un conseiller municipal qu'il constatait qu'il s'agissait d'une augmentation du loyer d'environ 40%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2013.

### **3 – Rénovation de la Gendarmerie : avenant n°1 au lot 5 – Serrurerie (Ent. MARCOU)**

M. le Maire rappelle que le montant initial du marché concernant ce lot est de 10 718.26 € HT, soit 11 468.54 € TTC.

Des travaux complémentaires ont été demandés en cours de chantier : remplacement de 2 grilles de ventilation extérieure des cellules ainsi que d'une grille en façade nord ; modification de la condamnation des porte fenêtres au démarrage des travaux pour un montant de 811.06 € TTC.

Compte tenu de la suppression de certains travaux dont le montant s'élève à 796.94 € TTC, le montant de cet avenant s'élève à 14.12 € TTC

Ainsi, cet avenant porte le montant initial de ce marché à 11 482.66 € TTC.

Le conseil municipal prend acte de cet avenant et autorise à l'unanimité M. le Maire à le signer au nom de la Commune.

### **4- Aménagement de la zone d'activité André Lizon : avenant au contrat de maîtrise avec PMM**

M. le Maire informe le conseil municipal que pour finaliser les plateformes pour les entreprises, il convient de confier une étude complémentaire à notre maître d'œuvre, le bureau PMM, pour la conception et le chiffrage de murs de soutènement, soit 160 ml pour Intermarché et 70 ml pour le garage Peugeot. Il s'agira d'un mur en gabion avec fouille drainante derrière. Le coût de cette étude supplémentaire a été estimée à 3 800 € HT soit 4 560 € TTC par PMM.

Annie BERTHET rappelle que lors de la première étude, les gabions étaient chiffrés et préconisés mais la commission avait fait le choix de ne pas donner suite.

Gilles BOURQUI répond que l'étude réalisée concernait la partie piétonne haute afin de maintenir le talus.

Annie BERTHET demande si ces travaux supplémentaires risquent de retarder le projet.

M. le Maire répond qu'il souhaite que le chantier ne pas prenne pas de retard. Il n'y a pas de problème de calendrier.

Annie BERTHET souhaite savoir si le coût de ces travaux supplémentaire peut changer la donne. M. le Maire répond non.

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande si la superficie sera augmentée. Gilles BOURQUI indique qu'il s'agit de livrer des terrains plats.

Maurice VANDELLE rappelle qu'il avait évoqué ce problème de talus au moyen de gabions dès le début de l'opération.

Christophe MATHEZ précise que les gabions seront placés côté RN5.

Le conseil municipal décide à l'unanimité cette étude complémentaire pour la confection de murs de soutènement par le bureau PMM et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

## **5 – Convention de servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine**

M. le Maire présente la convention de servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées section F n°34, 285, 543 et 573. Il s'agit de régulariser des travaux effectués en 2012.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de servitude au nom de la Commune.

## **6 – Convention de servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle AC 509 pour le projet RV Immobilier**

M. le Maire présente une convention de servitude de passage pour un réseau basse tension souterrain sur 44 m sur la parcelle communale cadastrée section AC n° 509 pour permettre le raccordement du projet RV immobilier situé rue de la Redoute (derrière l'ancien hôtel de France).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de servitude au nom de la commune.

## **7 – Imposition foncière des golfs situés sur la Commune des Rousses**

M. le Maire explique que les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre auront la possibilité d'exonérer les terrains de golf de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au titre de 2014. Un amendement (n° 840) au projet de loi de finances a en effet été adopté dans ce sens par l'Assemblée nationale le 15 novembre 2013, dans le cadre de l'examen des articles non rattachés et, plus précisément, dans le cadre des douze nouveaux articles que les députés ont insérés in extremis entre les 59 et 60.

Pour ce faire, communes, départements ou EPCI doivent prendre une délibération avant le 21 janvier 2014. Par ailleurs, l'exonération portera sur la part qui leur revient et à concurrence de 50% ou 75%.

La perte de recettes pour les collectivités, précise l'amendement, sera compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement.

Cet amendement constitue une mesure transitoire visant à permettre aux collectivités désireuses de soutenir les golfs dès 2014 de le faire en les exonérant partiellement de TFPB au titre de 2014, et ce avant que ces mêmes golfs soient assujettis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties à partir du 1er janvier 2015.

Cette dernière mesure, également adoptée par un amendement (n° 866) du 9 novembre, était attendue par les propriétaires de golfs, privés comme publics.

En effet, depuis le début de l'année 2013, les autorités fiscales avaient entrepris de contrôler massivement les propriétaires de golfs et de les redresser. Une situation qui avait provoqué une vive émotion dans un secteur économique fragile. Avec des impositions parfois décuplées, près d'un tiers des golfs français était ainsi menacé de disparition.

M. le Maire fait part de la demande faite par un golf mais propose d'appliquer cette mesure pour les deux exploitations.

M. le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'exonérer les deux golfs présents sur la Commune des Rousses de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties au titre de 2014.

Robert BONNEFOY demande si la compensation par majoration de la Dotation Globale de Fonctionnement sera à titre transitoire ou pérenne. M. le Maire répond que cette mesure ne sera appliquée que pour 2014. Il s'agit d'une mesure transitoire.

Le conseil municipal décide l'exonération à 75 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part revenant à la commune, sur les terrains de golfs de la commune pour l'année 2014 par 13 voix pour et 2 abstentions (Robert BONNEFOY, Maurice VANDELLE). Régis BAILLY-SALINS ne prend pas part au vote.

## **8 – Modification des statuts du SIEDEC**

M. le Maire présente le projet des nouveaux statuts du SIEDEC, Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura.

Vu l'intérêt présenté par l'évolution envisagée qui permettra de :

- préciser le statut juridique du SIEDEC ;
- préciser ses compétences ;
- préciser ses modes d'intervention ;
- redéfinir le contour des collèges le composant ;
- redéfinir les modalités de représentativité au sein du Comité Syndical et du Bureau ;
- préciser les modalités de vote dans le cadre d'un syndicat mixte à la carte ;
- en préciser le fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le texte des nouveaux statuts du SIEDEC.

## **9 – Redevances et droits de passage des réseaux des opérateurs de communications électroniques**

M. le Maire fait part d'une note rédigée par les services administratifs relative aux redevances dues par les opérateurs de réseau.

Ainsi, les permissions de voirie relatives aux réseaux de France Télécom et équipements (pylônes, antennes de téléphonie mobile, armoires techniques, cabines téléphoniques) sont arrivées à échéance le 18 mars 2013. ORANGE propose de proroger les permissions de voirie jusqu'au 31 décembre 2028 soit une durée de 15 ans.

La commune a la possibilité de fixer le montant de redevances pour occupation du domaine public ou privé de la commune. Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe les modalités des redevances et droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de communications électroniques et a encadré le montant de certaines redevances.

Sur proposition de l'Association des Maires de France, les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2013 seraient les suivants :

	Réseau souterrain (en €/km)	Réseau aérien (en €/km)	Installation radioélectriques	Autres installations (en € m <sup>2</sup> )
Domaine public routier communal	40	53.33	Non plafonné	26.66

Ces redevances peuvent être revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier chaque année selon des modalités fixées par décret précité.

M. le Maire propose de suivre les recommandations de l'Association des Maires de France pour les redevances.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des redevances et droits de passage selon le tableau mentionné ci-dessus.

## **11 – Aide spécifique – rythmes éducatifs : convention d’objectifs et de financement avec la CAF du Jura**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention d’objectifs et de financement ainsi que les conditions générales concernant l’aide spécifique – rythmes éducatifs de la CAF du Jura.

Cette convention est établie uniquement pour la période de septembre à décembre 2013 afin de permettre à la CAF de prendre en compte les éventuels changements qui pourraient intervenir dans l’organisation de la Commune des Rousses à la rentrée de janvier 2014.

Au cours du premier trimestre 2014, une nouvelle convention sera donc établie.

Christophe MATHEZ rappelle que l’aide de l’Etat est plafonnée à 50€ par enfant scolarisé. La Caisse d’Allocation Familiale reversera à la commune 0,5€ par heure par enfant réalisée dans la limite de 3H sur 36 semaines ; soit environ la somme de 13 500 € pour l’année scolaire. La commune peut espérer une aide financière globale d’environ 26 000 € pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. L’annonce de l’aide de la C.A.F. a été faite après la mise en place de ce nouvel accueil.

M. le Maire indique qu’il y a aujourd’hui une incertitude car on ne sait pas si ces aides seront pérennisées.

Sylvie TINGUELY relève que la même enveloppe d’aide va être répartie sur toutes les communes françaises en 2014. Se pose aussi le problème du recrutement de personnel sur quelques heures par semaine.

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité M. le Maire à signer cette convention d’objectifs et de financement avec la CAF concernant l’aide spécifique – rythmes éducatifs au nom de la Commune.

## **10 – Convention de répartition des dépenses pour l’organisation de l’émission de TV « Midi en France »**

M. le Maire rappelle que la commune des Rousses et la communauté de communes de la station des Rousses ont été sollicitées par R&G PRODUCTION pour un appui technique et financier dans le cadre de l’émission de télévision « midi en France » pré-programmée aux Rousses du 3 au 7 février 2014, le lundi et mardi en direct, les trois autres jours étant enregistrés dans les conditions du direct.

« MIDI EN France » donne ainsi, le temps de 5 émissions de 54 minutes avec 30 reportages, un coup de projecteur sur tout ce qui fait la spécificité de la richesse d’une cité et de son territoire.

L’estimation prévisionnelle des dépenses est évaluée à 15 000 € comprenant :

- L’hébergement de l’équipe de production et de tournage
- Le gardiennage du site
- La restauration des équipes (environ 35 personnes) les 3 et 4 février 2014 à midi.

L’appui technique de la Commune des Rousses et de la communauté de communes de la station des Rousses sera valorisé à la fin du projet.

L’entreprise JURAFLORE s’est engagée à participer financièrement à cette opération en raison de l’intérêt que représente une telle émission pour son activité.

La commune des Rousses, la Communauté de Communes de la station des Rousses et la société JURAFLORE s’engagent à participer financièrement selon le tableau suivant :

Commune des Rousses	5 000.00 €
Communauté de communes de la station des Rousses	5 000.00 €
Société JURAFLORE	5 000.00 €
TOTAL	15 000.00 €

Un bilan financier sera établi à la fin de l’évènement. Le montant des répartitions sera calculé au prorata.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité cette convention de répartition des dépenses et autorise M. le Maire à la signer.

M. le Maire précise que la Communauté de communes a validé 4 jours d'Eurosport sur la station pendant les Jeux Olympiques.

## **10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

M. le Maire donne lecture de la liste des dépenses qu'il a engagées.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'il voit régulièrement passer des factures conséquentes de réparation sur les véhicules de déneigement. Il se demande si le parc ne devient pas trop vieillissant. Gilles BOURQUI indique que les deux MBtrac arrivent à bout de souffle. Sébastien BENOIT-GUYOD se demande si cela peut expliquer le fait que le déneigement n'est pas toujours bien fait. Gilles BOURQUI répond qu'une réunion aura lieu prochainement avec le service de déneigement suite aux vacances de Noël car le déneigement n'était pas suffisant durant cette période.

M. le Maire rappelle que la présence de voitures empêche le déneigement. La commission village a fait le choix de déneiger les trottoirs du village mais la place de la fontaine a servi de stationnement et c'est intolérable.

Fabien CHAVIN-GAZALIER suggère de mettre en place une fourrière.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que des panneaux ont été mis en place pour réglementer le stationnement la nuit sur les parkings. Les automobilistes doivent respecter la réglementation et les voitures doivent s'en aller.

Gilles BOURQUI rappelle qu'il y a beaucoup de voitures immatriculées dans le Jura qui ne respectent pas cette réglementation.

Frédéric BOURLAND pense qu'il y a un problème de capacité de stationnement dans le village.

M. le Maire indique que le policier municipal verbalise les contrevenants, mais si le véhicule n'est pas déplacé, le déneigement ne peut pas s'opérer.

Gilles BOURQUI évoque l'hypothèse de louer un camion supplémentaire pour augmenter les rotations en cas de chargement de neige. Il indique qu'il y a de nouveaux chauffeurs qui n'ont pas d'expérience en déneigement et doivent aussi apprendre à manœuvrer des engins.

Frédéric BOURLAND pense que si l'on souhaite un déneigement performant, il est possible de faire appel à un prestataire extérieur en cas de grosse chute de neige. Il ne faut pas non plus négliger les trottoirs.

Sébastien BENOIT-GUYOD relève qu'il y aura plus tard le problème de déneigement de la RN5 quand les véhicules de déneigement de la DIR-EST seront stationnés à Saint Laurent en Grandvaux.

## **12 – Questions et informations diverses**

- Résultats du TELETHON 2013 : 11 525,77€
- Robert BONNEFOY demande si les charges du centre sportif sont refacturées au centre sportif : réponse oui
- Molocks :
  - o Maurice VANDELLE : demande de remettre des molocks au Gravier sur le terrain communal devant l'ancienne école. En effet, le carrefour des Berthet est très dangereux ;
  - o Béatrice CHAVETNOIR souhaiterait faire rapprocher le container à verre des molocks sur le parking du Noirmont. Maurice VANDELLE pense qu'il serait mieux aux Berthets qu'au Noirmont
  - o Régis BAILLY-SALINS pense que pour les molocks aux Rousses d'Amont, il faut garder dans le domaine privé communal le petit garage à côté de la fontaine
  - o Frédéric BOURLAND demande ce qu'il faut faire par rapport aux commerçants qui remplissent les molocks dans le village en une journée. M. le Maire répond que le policier municipal intervient de temps en temps. C'est surtout le carton alors qu'il y a le service de collecte du carton par l'ALCG le mercredi.

- M. le Maire informe le Conseil que pour le concours de pointage au GAEC de la Céline, il a pris un arrêté municipal pour mettre la route des Berthets en sens unique avec une sortie par la route de la Fruitière. C'est un bon test pour savoir si cette voie peut être en sens unique de façon permanente.
- Robert BONNEFOY demande si l'on a des nouvelles pour le parking souterrain. M. le Maire a vu Me LUCENET-PERCHE et il va désormais au bout de la démarche car il n'y a pas eu de « miracle » à Noël. M. le Maire indique qu'il a signé la cession de bail entre la SARL MARCHANDISE et la nouvelle société représentée par M. et Mme BEAUFOUR « Félicie Montagne »: il leur souhaite réussite et prospérité.
- M. le Maire félicite Corine BOUVIER MARILLIER pour son nouveau grade de grand-mère.

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent une excellente année 2014 à l'ensemble de la population.

Prochain conseil le jeudi 13 février 2014 à 20h30

Séance levée à 21h48  
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sylvie TINGUELY

Bernard MAMET